

## Registres paroissiaux d'Aucun (1700 – 1792)

### Découverte d'une image de saint Jean l'évangéliste.

#### Antécédents et contexte de la découverte<sup>1</sup>

En 1995, lors d'une visite d'inspection des Archives départementales à Aucun, Françoise Marcos notait une observation concernant la couverture de deux registres paroissiaux,<sup>2</sup> alors conservés en mairie : *cuirs gaufrés et dorés et présence d'un personnage peint, identifié alors comme un « Christ en mandorle », peut être accompagné du tétramorphe.*<sup>3</sup>

En décembre 2015, à l'occasion des travaux de restauration, avant numérisation, de ces deux registres datant du 18<sup>e</sup> siècle, Olivier Ixart, relieur-restaurateur aux Archives départementales, a perçu des éléments de couleurs et dorure sur les couvertures (fig. 1).<sup>4</sup> Averti, le directeur, François Giustiniani, a autorisé le démontage des reliures, révélant qu'elles provenaient d'une même peau, décorée d'un personnage peint dont l'intégralité a pu être restituée par l'assemblage des deux pièces (fig. 2). Seules manquent certaines parties marginales du fait des coupes dues au pliage pour la reliure.



**Fig. 1 : couverture d'un registre avant démontage. On perçoit la dorure et un animal peint (O. Ixart).**



**Fig. 2 : vue d'ensemble des deux peaux assemblées.**

<sup>1</sup> Nous remercions pour leur aide et leurs informations : Françoise Marcos, François Giustiniani, Olivier Ixart et Anne-Claire Prigent.

<sup>2</sup> On désigne par ce nom, ou celui de registres B.M.S. (baptêmes, mariages, sépultures), les cahiers tenus par les prêtres sous l'Ancien Régime et dans lesquels étaient consignés les sacrements accompagnant les naissances, unions et décès de leurs paroissiens. À partir de 1792, on assiste à la mise en place de l'État civil dont la tenue est confiée aux maires. Les curés continuent de remplir leurs cahiers (plutôt désignés par le terme registres de catholicité) après cette date. Ils ont un statut privé, contrairement à ceux d'avant 1792 qui sont publics.

<sup>3</sup> A.D.H.P. – Dossiers internes d'inspections communales – Commune d'Aucun.

<sup>4</sup> Registres déposés aux Archives départementales, sous les cotes : 45 E dépôt 2 (1700-1746), fragment inférieur du cuir, et 45 E dépôt 3 (1748-1792), fragment supérieur.

### Description et iconographie

Le support est une peau dont le type - ovin ou caprin - est difficile à identifier du fait du traitement et des altérations du cuir. Elle a une épaisseur d'environ 1 mm. et mesure 73 cm. par 55 cm. Le cuir a reçu une application de feuilles d'argent de 9 cm. de haut, recouvertes apparemment par un verni doré (afin d'éviter leur oxydation), puis de la peinture (fig. 3). La présence de feuilles d'or est également possible. Par endroit, on observe dans le cuir des incisions décoratives en forme de rinceaux (fig. 4).

Toute la bordure extérieure de la peau comporte une bande au niveau de laquelle le verni doré a gardé plus de fraîcheur. Ce fait pourrait indiquer qu'à cette endroit venaient se superposer d'autres éléments (autres pièces de cuir ? encadrement ?), à moins qu'il ne s'agisse du résultat des pliures de la reliure. On ne remarque pas de trace de piqûres pouvant suggérer un assemblage par couture.

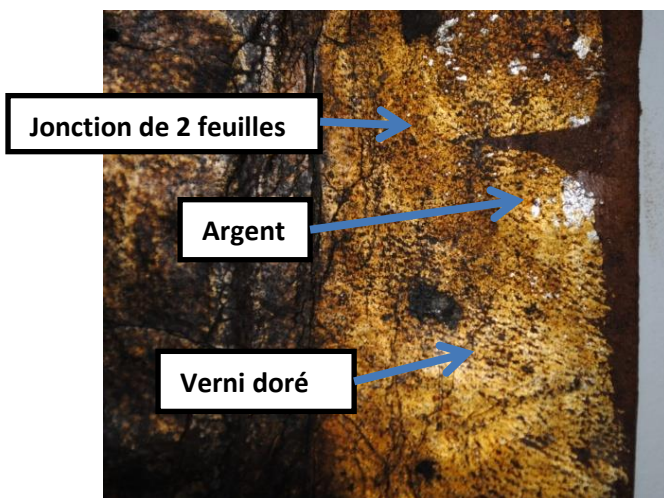


Fig. 3 : détail des feuilles d'argent vernies.

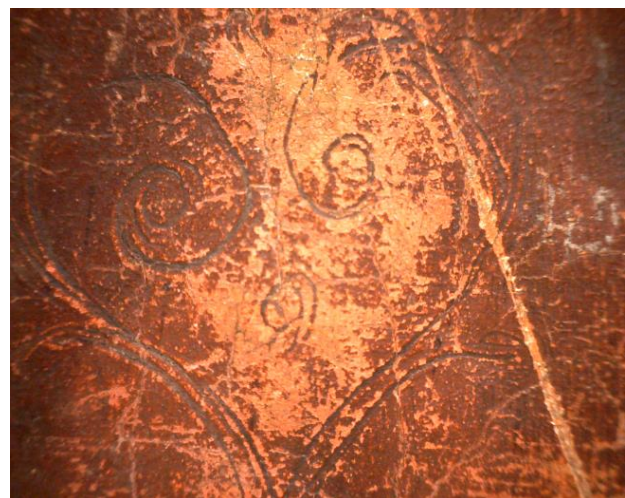


Fig. 4 : décor de rinceaux incisés.

Le sujet peint au centre du panneau représente un homme jeune, imberbe et à la chevelure bouclée et auréolée (fig. 5). Il est figuré debout sur un petit tertre herbeux, pieds nus, vêtu d'une ample tunique verte et d'un manteau rouge décoré de rinceaux, drapé sur l'épaule gauche. De la main droite il bénit, l'autre main tenant un objet difficilement identifiable mais dans lequel il faut sans doute voir une coupe. Au sol, tout contre le personnage, est présent un grand oiseau aux allures de rapace (fig. 6).

Cet animal est un aigle. C'est ce détail de la peinture qui a orienté Françoise Marcos, en l'absence d'une vision complète du décor, vers l'identification d'un Christ au tétramorphe. L'aigle apparaissant ici seul, il faut le percevoir comme l'attribut caractéristique de saint Jean l'évangéliste. La représentation d'un individu jeune, tenant un calice, confirme cette identification. La couleur verte et rouge des vêtements est elle aussi tout à fait conforme à l'iconographie traditionnelle de saint Jean au moins depuis le 15<sup>e</sup> siècle.





Fig. 5 : détail du buste de saint Jean.



Fig. 6 : aigle.

### Origine et datation

De par sa technique de réalisation, ce fragment de décor appartient à la famille des cuirs gaufrés, dorés et peints dits *de Cordoue*, *cordobanes* ou *guadamaciles*, production libyenne à l'origine, puis espagnole, mais dont on trouve des exemples, réalisés selon le même procédé, ailleurs en Europe, entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : Flandres, Italie, Paris (fin du XVI<sup>e</sup> siècle), Avignon (début du XVII<sup>e</sup> siècle)...

L'aspect de la peau des registres d'Aucun, soigneusement apprêtée, recouverte de feuilles d'argent (et d'or ?), puis d'un verni jaune donnant l'aspect d'une dorure, et enfin d'une peinture, confirme cette identification sans permettre d'en déterminer précisément le lieu de production. Il est toutefois intéressant de noter la présence au XVII<sup>e</sup> siècle à Argelès (à une dizaine de kilomètres d'Aucun), de Paul Gail ou plutôt Gal, dit autrement *Provençal ... tapissier de cuir doré*. Les recherches menées par René Escafre dans le cadre de son travail sur la peste ont permis de trouver plusieurs mentions de cet artisan originaire de *Cocuron*.<sup>5</sup> Lors de l'épidémie de 1653-55, il propose ses services de désinfecteur aux communautés de Marsous, Arcizans-Avant et Argelès. Il prête aussi de l'argent aux consuls, devant en réclamer bien plus tard le remboursement. Il échappe à la contagion et, le 31 mai 1655, passe contrat de mariage avec Antonia Digau. L'année suivante il est qualifié de *marchand*, habitant à Luz et, en 1665, il doit 32 livres à Bernard de Lapène, de Lugagnan.<sup>6</sup> Nous avons donc là un artisan venu d'une région de production de cuirs dorés, la Provence, installé en Lavedan et proposant les produits de son atelier. Pour autant, il paraît difficile de lui attribuer la réalisation de cuirs dorés locaux, à moins d'en trouver mention dans les archives (commande, achat...).

Généralement, ces cuirs sont employés en panneaux cousus entre eux autant pour la garniture de mobiliers (sièges) que la décoration de riches intérieurs civils (tentures) et surtout l'ornementation d'autels d'églises (*antependia*) qui sont souvent les seuls exemples conservés. Ce dernier usage est particulièrement courant à la charnière des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles où de nombreuses paroisses font l'acquisition de *devants d'autel de cuir doré* cités dans les procès-verbaux de visites des évêques.<sup>7</sup>

<sup>5</sup> Nom donné dans le contrat de mariage de Paul Gal, il doit s'agir de Cucuron, village provençal situé dans le Luberon (actuel département du Vaucluse), où le patronyme Gal se retrouve dès le XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>6</sup> René Escafre, Christiane Malabat-Fontan, Christian Parrou, *La peste 1652 à 1655, Bigorre et Quatre Vallées (Aure, Barousse, Neste, Magnoac) Nébouzan, Astarac, Rivière-Verdun, Rivière-Basse*, Société d'Études des Sept Vallées, octobre 2015, pp. 89, 198-199, 277.

<sup>7</sup> ADHP – G 19 à G 28 et G 1465.

La plupart du temps le décor est composé de rinceaux végétaux et de bouquets très colorés,<sup>8</sup> parfois peuplés de petits animaux ou d'insectes, la partie centrale pouvant arborer l'effigie d'un saint.<sup>9</sup> On en conserve toujours un certain nombre dans le département, environ une dizaine, dont un, au riche décor floral, précisément au maître-autel d'Aucun (fig. 7). Son acquisition pourrait faire suite au testament de M<sup>e</sup> Jacques Nougès, passé en 1713, par lequel il lègue en faveur de l'église dud. lieu, la somme de quinze livres tournoises pour être employée à l'achat d'un devant [d'autel] de cuir peint et doré qu'on fera porter de Toulouse immédiatement après son décès pour servir à l'autel que monsieur l'archiprêtre jugera à propos.<sup>10</sup> Toulouse apparaît donc aussi, à la fin du règne de Louis XIV, comme un lieu possible d'approvisionnement de cuirs dorés pour le Lavedan.



Fig. 7 : devant d'autel de l'église d'Aucun.

De nos jours cette technique de décors sur cuir est encore pratiquée par certains ateliers spécialisés. C'est le cas de L. et F. Poppe, de la Société Lutson, installée dans le Gers, qui a réalisé récemment dans les Hautes-Pyrénées de nouveaux *antependia* pour les églises de Mont et de Mingot.

Le saint Jean retrouvé sur les reliures des registres paroissiaux d'Aucun paraît selon toute probabilité avoir appartenu à la partie centrale d'un devant d'autel datable des années 1700, voire antérieur, pouvant provenir soit de l'église d'Aucun (qui ne possède cependant pas de chapelle Saint-Jean), soit d'un autre lieu de culte.

Pour quelles raisons ces fragments ont-ils été réemployés, probablement à la fin du 18<sup>e</sup> siècle lorsque les registres de baptêmes, mariages et sépultures (qui couvrent la période 1700-1792) ont été reliés ? On pourrait imaginer la récupération par le curé d'éléments trop abimés d'un devant d'autel pour couvrir ses cahiers ou bien que, lors de ventes de mobilier religieux à l'époque révolutionnaire, des cuirs aient été acquis par un relieur afin d'être employés à la couverture de registres.

### Épilogue

L'état de conservation et l'intérêt de ce panneau de cuir peint plaident en faveur d'une dépose pérenne des deux éléments de couverture qui devront être remplacés. Cette décision a donc été prise par le directeur des Archives départementales.

Les deux fragments déposés ont fait l'objet d'un conditionnement approprié et ont reçu une cote HF (hors format).<sup>11</sup>

Thibaut de Rouvray  
Chargé de mission Inventaire.

<sup>8</sup> Exemples locaux conservés à : Ancizan, Armenteule, Aucun...

<sup>9</sup> Comme c'est le cas à Bordères-Louron, Ilhan, Jézeau, Loubajac ...

<sup>10</sup> « L'église Saint-Félix d'Aucun », *Lavedan et Pays Toy*, n° 34 (2003), pages 19-20.

<sup>11</sup> Cotes des fragments déposés : 45 E dépôt HF 2 et 45 E dépôt HF 3.